

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_06_37

Séance du 7 juin 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre le 7 juin à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 31 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absent excusé : Mikaël BABOLAT

Absents : Laurent BORDEL, Guillaume DUCOLOMB

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

OBJET :
TARIF CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2024-2025

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'entreprise SAS REPAS A DOMICILE n'augmente pas ses tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Propose au conseil municipal de fixer les prix de la cantine qui seront appliqués à partir de la rentrée scolaire 2024-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DECIDE** pour l'année scolaire 2024-2025, le maintien des tarifs 2023-2024 :

- 6.00 € le prix du repas par enfant (repas et garderie)
- 4.70 € le prix du repas enseignant

→ **S'AUTORISE** à réviser le tarif des repas en cours d'année en cas de forte augmentation des denrées qui entraînerait une augmentation des tarifs de la part de l'entreprise SAS REPAS A DOMICILE

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

